



frais internat et transport

Par **sylocat**, le 26/11/2019 à 10:23

bonjour

Je tiens à vous remercier par avance à l'attention que vous porterez à mes questions et l'aide éventuelle que vous m'apporterez

Séparé depuis 5 ans , avec mon ex nous n'avons jamais mis en place de pension ou autre car nous vivions au même endroit et que nous avons nos 2 enfants en alternances et partageons tout les frais (vetements,sport,activités)

Puis quand ils sont rentrés au collège,d'un point de vue géographique il ont été obligé d'aller en internat donc on les avait 1 week chacun

J'ai déménagé depuis quelques mois à 400km et refait ma vie avec une femme qui a un enfant

,Je continue à payer tout par moitié ainsi que l'internat d'un de mes enfants (400€/trimestre) , mais à cela s'ajoute les frais de train (200€/ mois) pour avoir mes enfants 1 week sur deux à mes côtés

Financièrement je ne m'en sort plus , je gagne 1700€/mois et en frais pour mes enfants j'avoisine les 550€ sans compter le sport qu'elle veut rajouter

Aujourd'hui je lui demande de prendre un enfant en résidence principale afin d'avoir un peu d'aide au logement , Elle me dit que je ne peux pas car l'internat est plus près de chez elle et donc c'est elle qui doit avoir la résidence principale, sur ce point j'aimerais avoir votre avis car je ne comprend pas , vu qu'elle ne les a pas non plus à charge

J'en viens à penser demander la garde complète de mon fils ,car il n'aime pas l'internat et que à ce jour je peux lui offrir un collège à proximité de mon domicile et un cadre familial, ma requête pourrait elle aboutir ?

en vous remerciant

Par **jodelariege**, le 26/11/2019 à 12:51

bonjour

le JAF statuera en fonction de l'intérêt des enfants et pas de l'intérêt financier de l'un ou l'autre parent

le fait que vous ayez déménagé assez loin vous met dans une position défavorable car vous avez détruit l'équilibre précédent

pourquoi vos enfants sont-ils en internat de collège, donc dès 11/12 ans, ?

après tout est possible ou rien n'est impossible...

Par **sylsocat**, le **26/11/2019** à **14:00**

Bonjour

Merci pour votre réponse

Le village où vivent mes enfants la scolarité s'arrête au primaire après il faut aller à l'intendant car l'école est à 1h du domicile